

ATELIERS 2013 MODE D'EMPLOI

DEMARRAGE LE 04 ET 05 JUILLET 2013

1. L'objectif des ateliers

Chaque atelier est accompagné par un commanditaire ou un partenaire qui aide au montage de l'atelier (études de cas, intervenants, etc.). Ce partenaire « pose une question » (ou une série de questions) au groupe d'auditeurs. Celui-ci se met en situation d'expertise et tente de répondre à la (aux) question(s) posées.
L'objectif est d'élaborer un rapport d'expertise d'une vingtaine de pages et d'organiser une demi-journée de restitution lors du dernier séminaire des 05 et 06 décembre 2013 en élargissant le propos. Au cours de cette demie journée, le groupe a carte blanche : présentation du problème, présentation des principales conclusions ; invitation d'intervenants ; mise en scène des débats et des controverses (y compris au sein du groupe). L'ensemble donne lieu à un compte rendu et est mis en ligne sur le site de l'IHEDATE.
Les groupes sont jugés aux résultats sur les trois points suivants: capacité à construire une expertise collective ; capacité à produire un support visuel didactique et stratégique ; capacité à construire et animer une demi-journée de restitution.

2. Les attendus

2.1 **Une note d'expertise de 10-15 pages** d'apport au commanditaire d'éclairages, rédigée de façon qu'elle puisse figurer sur le site de l'IHEDATE. Il n'y a pas d'exigence particulière par rapport à la structure de cette note, elle dépend largement de la commande et du contexte. Cependant, une note d'expertise est d'autant meilleure qu'elle ne donne pas de recommandation normative, mais qu'elle insiste sur ce qui peut être fait et comment (ce qui est « jouable ») dans un contexte donné. La mission n'est pas, par exemple, de nous dire qu'il faut « réindustrialiser la France » (tout le monde le sait ou le croît) ; en revanche, que vous nous disiez ce que signifie exactement pour vous réindustrialiser la France et quelles sont, selon vous, les voies pour le faire, ça nous intéresse. Y compris lorsque vous n'êtes pas d'accord entre vous : ces désaccords nourrissent ensuite les stratégies.

2.2 **Un support visuel** de la présentation devant l'ensemble de la promotion. Ce support visuel est construit en fonction de la stratégie de présentation choisie devant la promotion, mais a minima, il devrait être didactique et politique (lui aussi sera mis en ligne).

2.3 **L'organisation d'une ½ journée** (3h) de restitution devant l'ensemble de la promotion, lors du dernier séminaire en décembre.

3. Fonctionnement

Les auditeurs se répartissent entre les trois ateliers.
Les ateliers se déroulent en trois phases :

- **Deux jours (04 et 05 juillet)** permettent d'entendre le partenaire et des experts et d'apporter une base d'information. Ces deux jours doivent aussi servir de moment d'organisation du travail entre les membres du groupe : précision des questions et des thèmes à approfondir, besoin d'informations supplémentaires, répartition des tâches entre auditeurs et calendrier de travail. A cette fin, un espace collaboratif est mis à votre disposition sur le serveur IHEDATE où vous pourrez stocker des documents, envoyer des messages, élaborer collectivement des textes.

- A votre initiative, des temps de réflexion et d'élaboration au sein du groupe d'auditeurs, destinés à élaborer le rapport d'expertise et à organiser la séance de restitution. Des diners de travail durant les séminaires doivent être envisagés.
- une séance de restitution, prévue les 5 et 6 décembre 2013.

L'équipe pédagogique de l'IHEDATE est à votre disposition pour réserver des salles, inviter des intervenants ou tout autre besoin nécessaire à la bonne marche de l'atelier.

4. Thèmes proposés

1- Le temps des infrastructures

Contexte : Réseau Ferré de France (RFF), en tant que propriétaire et gestionnaire du réseau ferroviaire français, mène actuellement plusieurs projets de lignes nouvelles, plus complexes que par le passé. En tant que gestionnaire d'infrastructures, RFF n'a pas de légitimité pour porter un projet de territoire. Cette charge revient à l'Etat ou aux collectivités territoriales qui formalisent leurs ambitions à travers des documents réglementaires. Pour autant, pendant la période de débat public comme dans les phases de concertation qui accompagnent les études préalables à la DUP (Déclaration d'Utilité Publique), RFF se retrouve de fait « au centre du jeu » des différents acteurs territoriaux. RFF doit-il se contenter d'être à l'écoute ? Comment peut-il orienter les choix ? Comment peut-il être en co-construction avec les acteurs territoriaux pour définir un projet de territoire qui accompagne la future ligne nouvelle ? Quels bénéfices peut-il escompter d'une telle démarche ?

Localisation : Paris

Question : Un projet de ligne ferroviaire nouvelle peut-elle constituer une opportunité pour favoriser l'émergence d'un projet de territoire ?

2- Les cycles de vies

Contexte : La côte landaise, et notamment le territoire des 23 communes composant la communauté de communes de Maremne Adour Côte Sud (MACS) connaît un fort développement. Le MACS est le premier pôle de croissance démographique des Landes et le deuxième d'Aquitaine avec la particularité de voir sa population multipliée par 5 pendant la saison touristique, le tertiaire étant l'activité dominante de ce territoire. Par ailleurs, s'il existe un fort dynamisme démographique lié au solde migratoire, le pourcentage de personnes âgées de plus de 75 ans croît fortement. Aussi, comment assurer la co-existence d'une population de jeunes actifs attirés par un littoral landais -qui a depuis longtemps fait l'objet de politiques de préservation mais qui connaît un phénomène d'érosion-, renforcée par une population de touristes liée à la saisonnalité et une population qui vieillit, avec des rythmes de vie différents et des enjeux liés au vieillissement en termes de santé, d'équipements, de services à la personne, de logement, etc. ?

Localisation : Côte landaise

Question : Comment construire un projet de territoire conciliant des temps de vie quotidienne en recomposition ?

3- Genève – Le temps du quotidien

Contexte : née de démarches transfrontalières engagées il y a plus de 30 ans, l'agglomération franco-valdo-genevoise répond à la volonté de créer un échelon de gouvernance à la mesure des solidarités qui unissent un certain nombre de territoires :

- le canton de Genève
- le district de Nyon dans le canton de Vaud
- les collectivités voisines des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie regroupées au sein de l'ARC syndicat mixte

Les travaux du Projet d'agglomération se déroulent sous l'égide du Comité régional franco-genevois (CRFG).
Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois a la particularité d'être transfrontalier, ce qui le rend complexe compte-tenu de contextes légaux et politiques hétérogènes.
En décembre 2007, les partenaires du Projet d'agglomération ont signé une Charte d'engagement qui définit les grands principes d'organisation du territoire franco-valdo-genevois à l'horizon 2030. Elle intègre deux dimensions :

- Une dimension spatiale pour l'organisation du territoire : grandes infrastructures de transports, espaces prioritaires et stratégiques de développement de l'urbanisation (logements, activités économiques), espaces à préserver
- Une dimension de services à la population au travers de thèmes qui touchent de près la vie de chacun : la mobilité, le logement, l'économie, la formation, le social, la santé, la culture, l'agriculture et l'environnement. L'objectif est d'apporter des solutions concrètes et rapides aux préoccupations qui trouveront une réponse à l'échelle de l'agglomération transfrontalière

Son enjeu global est de mieux coordonner l'urbanisation et la mobilité dans une perspective de développement durable.

Localisation : Genève
Question : Aménagement du quotidien et vision de long terme - Transfrontalier des espaces, transfrontalier des usages, quels enjeux, quelles dynamiques ?

5. Conditions pratiques

L'organisation logistique est la même que pour un séminaire organisé en France, à savoir :

- à charge de l'Ihedate, les déjeuners, pauses, transports sur place, les rémunérations et frais des intervenants ;

- les salles sont dans la mesure du possible mises à disposition par nos hôtes, avec la possibilité de réserver des salles à Paris pour des réunions intermédiaires si nécessaire ;

- à charge de l'auditeur, les frais de déplacement et d'hébergement.